

SEANCE DU 16 JUIN 2017*Convoqué le 7/06/2017*

PRESENTS : FRECHIN Eric, LAMBOLEY Sylvain, HENRIOT Pierre, BRESSON Vincent, MARCOT Hugues, LAMBOLEY Bernard, PICHOT Gérald, VERNIER René, REMOND Luc, MENIGOZ Joëlle

ABSENTS : EBERSOLD Sophie

Absents représentés :

M. Luc REMOND a été nommé secrétaire de séance

Objets des délibérations

12/2017 Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes- Nouveau barème indemnitaire

- **Vu** le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 augmentant l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction,

- **Vu** la délibération n°18/2014 du Conseil municipal en date du 11 avril 2014 fixant l'indemnité de fonction aux élus et faisant référence expressément à l'indice brut 1015,

Pour tenir compte de cette actualisation, Le Maire propose de remplacer " indice 1015 de la fonction publique" inscrit dans la délibération du 11 avril 2014 par "indice terminal de la fonction publique"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les indemnités comme suit :

- **Indemnité du Maire à 17%** de l'indice brut terminal de la fonction publique
- **Indemnité des adjoints : 5%** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

13/2017 REVERSEMENT DU FONDS D'AMORÇAGE RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES.

Le Maire explique que :

Conformément aux engagements gouvernementaux les aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires sont prorogés pour l'année 2016-2017.

À ce titre, la commune de Bouhans Les Lure recevra de l'État une aide de 90€ euros par an et par enfant scolarisé, alors que cette compétence est assurée par la Communauté de Communes du Triangle Vert.

Le Maire propose de reverser la somme reçue de l'état à la CCTV

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le reversement de l'aide de l'État à la Communauté de Communes du Triangle Vert, compétente en matière de périscolaire et rythmes scolaires.

14/2017 Contrat fournisseur de gaz pour le logement communal

Le Maire explique que les locataires du logement communal sis 10 grande rue à Bouhans Les Lure ont demandé une renégociation du prix du gaz car les frais en chauffage sont élevés.

Après étude des propositions, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de Vitogaz pour une durée de 3 ans.
- **PRECISE** que la tarification du propane est de 890€HT pour toute commande supérieure à 401kg.
- **AUTORISE** le Maire à recevoir un remboursement partiel de la caution pour un montant de 1 124.49€.
- **PRECISE** que ce contrat annule et remplace les contrats précédemment signés entre la mairie et Vitogaz France.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents

The image shows several handwritten signatures in black ink, arranged in a roughly circular pattern. The signatures are stylized and vary in length and complexity. Some are more legible than others, but they all appear to be official signatures of council members.